

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2024.11.20.002

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, dans la grande salle de réunion de l'Espace France Services à Blaye, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 13/11/2024

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre CARITAN (CdC de l'Estuaire)

Nombre de membres présents : 25

CdC de Blaye (15) :

Titulaires : Baldès D. – Gayraud H. – Zorrilla X. – Belis JM. – Dubau Ph. – Bernard JL. – Robin S. – Page E. – Duez JP.
– Audouin M. – Collard X. – Séraffon JM. – Sevin Ph.

Suppléants : Grimée B. – Carreau G.

CdC de l'Estuaire (10) :

Titulaires : Caritan P. – Cavaleiro L. – Djérad-Payen MF. – Héraud L. – Labrieux Ph. – Laisné JJ. – Ovide A. – Rigal JM.
– Gandré A.

Suppléant : Poty M.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	25
Nombre de pouvoirs	0

Nombre de votes exprimés	25
Votes : Pour	25
Votes : Contre	0
Abstention	0

RAPPORT N°2 – OBSERVATOIRE TERRITORIAL : AVENANT À LA CONVENTION PIGMA AVEC LE GIP ATGeRi (D. BALDES)

Considérant la convention de partenariat n° 0848 pour la mise à disposition de données numériques dans le cadre de la plateforme d'échange de données en Nouvelle-Aquitaine, PIGMA, signée en 2014 entre le Syndicat Mixte du SCoT et le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi),

Considérant le premier avenant à la convention signé le 29/10/2020 pour prendre en compte l'évolution du périmètre du SCoT,

Monsieur le Président propose au Comité syndical un second avenant à la convention initiale pour accéder aux services de DINAMIS (Dispositif Institutionnel National d'Accès Mutualisé en Imagerie Satellitaire) qui est une plateforme d'acquisition et de diffusion de données spatiales d'observation de la Terre dédiée aux utilisateurs institutionnels français.

L'objet de la convention vise à autoriser le GIP ATGeRi à effectuer pour le Syndicat Mixte du SCoT la demande d'adhésion auprès de DINAMIS et à bénéficier de l'accompagnement du GIP pour utiliser la plateforme et les outils proposés sur DINAMIS.

Cet avenant permettra au service Observation territoriale et SIG du Syndicat Mixte du SCoT d'avoir accès chaque année aux images satellites SPOT 6 et 7, sans aucun coût financier.


L'avenant à la convention est joint en annexe.

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité :

- **Valide** l'avenant à la convention PIGMA entre le Syndicat Mixte du SCOT et le GIP ATGeRi, joint en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Président à le signer et à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

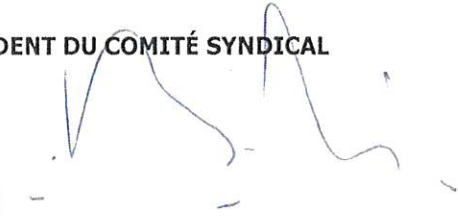
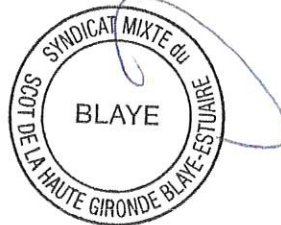
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Pierre CARITAN

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL



Denis BALDÈS